

Rapporteur : M. COLIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025

oOo

ADHESIONS DE LA VILLE :

- **A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS (AAF)**
- **A L'ASSOCIATION AVENIO-UTILISATEURS**

oOo

RAPPORT

L'Association des Archivistes Français (AAF) permet à ses adhérents d'avoir accès à la documentation et à l'information professionnelles, scientifiques et techniques, et aux outils et activités dont elle dispose.

Par ailleurs, le service des Archives/Documentation de la Ville utilise le logiciel AVENIO de gestion d'archives.

L'Association AVENIO-UTILISATEURS qui regroupe 175 collectivités constitue un espace de dialogue entre les utilisateurs et vise à l'amélioration, la normalisation et l'adaptation de la gestion des archives aux nouveaux enjeux de l'archivistique contemporaine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ces deux associations.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 19 septembre 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA,
Mme BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET,
Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY,
Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	M. PEGORIER	à M. BEN ABDALLAH
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M SENANT	Mme RAFIK	à Mme EL MEZOUE
M. COURDESSES	à M. ARJONA	M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU

M. BEN ABDALLAH est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR

voix CONTRE

voix ABSTENTION

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS (AAF)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur de l'Association des Archivistes Français (AAF) ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les agents du service Archives / Documentation de la Ville d'adhérer à cette association afin d'avoir accès à la documentation et à l'information professionnelles, scientifiques et techniques, et aux outils et activités mis à disposition de ses adhérents par l'association ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} - Décide d'adhérer à l'Association des Archivistes Français (AAF).

ARTICLE 2 - Est désigné en tant que mandataire le responsable du service Archives / Documentation de la Ville.

ARTICLE 3 - Dit que la dépense correspondante, soit 200 € pour 2025, sera inscrite au budget des exercices concernés : Chapitre 11 Article 6282 Fonction 020.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 19 septembre 2025 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette
séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY,
M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA,
Mme BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET,
Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON,
Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL,
Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY,
Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement
délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	M. PEGORIER	à M. BEN ABDALLAH
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M SENANT	Mme RAFIK	à Mme EL MEZOUE
M. COURDESSES	à M. ARJONA	M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU

M. BEN ABDALLAH est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION
AVENIO -UTILISATEURS**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'Association AVENIO-UTILISATEURS ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Antony d'adhérer à cette association qui constitue un espace de dialogue entre les utilisateurs du logiciel AVENIO de gestion d'archives et vise à l'amélioration, la normalisation et l'adaptation aux nouveaux enjeux de l'archivistique contemporaine ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} - Décide d'adhérer à l'Association AVENIO-UTILISATEURS.

ARTICLE 2 - Dit que la dépense correspondante, soit 60 € pour 2025, sera inscrite au budget des exercices concernés : Chapitre 11 Article 6282 Fonction 020 UAC : DOCARC.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]